



## COMMUNE DE SENTHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

#### Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 <sup>er</sup> Adjoint,
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 <sup>ème</sup> Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Caroline HERRMANN	Conseillère Municipale,
- Mme Sandrine SPERISSEN	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- M. Grégory FORNY	Conseiller Municipal,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal,
- Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH	Conseillère Municipale,
- M. Éric SCHEUBEL	Conseiller Municipal.

#### Absents excusés :

- M. Serge JAEG qui donne pouvoir à M. Gérard STOECKLIN,
- Mme Marie HINGRE qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude FONTAINE,
- M. Jean-Marie BISSLER qui donne pouvoir à M. David SUTTER,
- Mme Isabelle GILGE qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SPERISSEN.

Date de la convocation : 21 août 2015.

#### Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> réunion du 16 juin 2015**
- 3°) **Approbation du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> réunion du 16 juin 2015**
- 4°) **Forêt : droit de préemption (article L331-22)**
- 5°) **Achats parcelles départementales**
- 6°) **Document Unique : plan d'action**
- 7°) **Chasse : nomination garde-chasse**
- 8°) **Subventions**
- 9°) **Nettoyage des écoles**
- 10°) **Parc à daims**
- 11°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 12°) **Délégations extérieures**
- 13°) **Divers et Informations.**



M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

**Point 1 - Nomination du secrétaire de séance**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Sandrine SPERISSEN, en tant que secrétaire de séance.

**Point 2 – Approbation du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> réunion du 16 juin 2015**

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

**Point 3 – Approbation du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> réunion du 16 juin 2015**

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

**Point 4 – Forêt : droit de préemption (article L331-22)**

M. SCHEUBEL, ne souhaitant pas participer au vote, quitte la salle.

Me HERTFELDER, notaire en charge de la vente des parcelles cadastrées comme suit :

- Section 4 n°41, Oberer Berg, contenance 13a 30ca, vignes et bois.
- Section 19 n° 44, Kagenwald, contenance 13a 5ca, bois.

a interrogé la Commune sur l'exercice de son droit de préemption en vertu de l'article L.331-22 du code forestier.

M. le Maire précise que le prix de vente des parcelles est de 900,-€ auxquels se rajoutent 673,-€ de frais.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, par treize voix pour (Mmes DANTUNG, HERRMANN, SPERISSEN, DECK, REITEL, GILGE, MM. HIRTH, STOECKLIN, JAEG, EIGENMANN, BATTMANN, FORNY et KUNTZMANN) deux voix contre (MM. BISSLER et SUTTER) et trois abstentions (Mmes HINGRE, FONTAINE et HATTENBERGER-BOESCH), décide d'exercer le droit de préemption de la commune pour l'acquisition des parcelles susnommées et d'autoriser M. Bernard HIRTH, Maire, à signer tout acte nécessaire à cette fin.



### **Point 5 - Achats parcelles départementales**

M. le Maire rappelle que la municipalité a sollicité le Conseil Départemental pour l'acquisition de deux parcelles constituant des délaissés de l'emprise de la voie ferrée du Train Thur Doller afin de les incorporer aux chemins ruraux. Ces dernières sont cadastrées comme suit :

- Section 12 n°1 d'une contenance de 90ca.
- Section 12 n°3, Wolfisacker, d'une contenance de 95ca.

La Direction des Routes et des Transports a émis un avis favorable à cette cession qui sera proposée à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles susnommées à l'euro symbolique,
- d'autoriser M. Bernard HIRTH, Maire, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

### **Point 6 - Document Unique : plan d'action**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 25 juin 2013 portant sur la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

Vu le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé en date du 5 juin 2015,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement et de Gestion du Fonds de la CNRACL émis le 17 décembre 2014 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1120,-€,

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

Le Conseil s'est engagé dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2015, suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 2 unités de travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

- 4 dans l'UT administrative.
- 4 dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier 129 risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

- 9 risques élevés,
- 80 risques importants,
- 40 risques faibles.



Nous aurons donc à traiter, dans un ordre de priorité décroissant :

- 9 risques de priorité 1.
- 80 risques de priorité 2.
- 40 risques de priorité 3.

À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions proposé par DEKRA, nous nous engageons, pour l'année à venir, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

Techniques :

- S'assurer de l'état et de la conformité des matériels utilisés et le cas échéant, remédier au défaut.
- Mise en place ou remplacement d'équipement de protection individuelle (EPI).

Organisationnelles :

- Formaliser le port des EPI.
- S'assurer de la réalisation des vérifications périodiques.

Humaines :

- Former ou recycler les agents utilisant les différents matériels (CACES, habilitation électrique, etc...).
- Sensibiliser les agents aux risques liés à leur emploi.

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre ce plan d'actions et d'y allouer le budget nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

#### **Point 7 - Chasse : nomination garde-chasse**

M. Régis BIDAULT, Président de l'association de chasse de Bourbach-le-Bas/Sentheim, adjudicataire du lot de chasse n°1 de Sentheim, présente la candidature de M. Fabien GASSER à la nomination de garde-chasse privé.

Suite à l'avis favorable de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin, M. le Maire propose que le Conseil Municipal émette, également un avis favorable à cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la candidature de M. Fabien GASSER à la nomination de garde-chasse privé du lot de chasse n°1.

#### **Point 8 - Subventions**

M. le Maire présente l'action « un fruit à la récré » menée par l'école primaire avec la participation des Jardins d'Icare. Cette animation a pour but la découverte des fruits et des légumes et se déroule de la façon suivante : une visite par trimestre par classe aux Jardins d'Icare et une distribution de légumes le mercredi pendant la récréation. Ce programme est partiellement financé par un programme européen par le biais de France AGRIMER. Le coût estimé de l'opération est de 2 334,-€ dont 1 773,-€ financés par France AGRIMER. Mme ILTIS, directrice de l'école, sollicite une subvention communale de 561,-€ pour mener à bien cette animation.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions : MM. STOECKLIN, JAEG, EIGENMANN, BATTMANN, KUNTZMANN et SCHEUBEL), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 561,-€ à la coopérative de l'école.

#### **Point 9 – Nettoyage des écoles**

M. le Maire donne la parole à Mme FONTAINE qui signale que la procédure d'appel d'offre lancée en juin a été déclarée sans suite pour manque de concurrence. Afin de pouvoir effectuer le nettoyage de pré-rentrée des écoles ainsi que celui du 1<sup>er</sup> trimestre, la commune a engagé la personne licenciée par l'entreprise « CJ Clean ».



Mme FONTAINE propose de faire le point en octobre afin de déterminer s'il y a lieu de renouveler l'externalisation ou de réengager des agents d'entretien.

**Point 10 - Parc à daims**

M. le Maire précise que les documents relatifs à ce point ne sont pas encore parvenus en mairie et propose son report à une prochaine réunion. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Point 11 - Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de pouvoir consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

En ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- Parcelles 49 et 50 section 3 – 69A Grand' rue (DEC 84/2015)
- Parcelles 358 et 359 section 18 – Grand' rue (DEC 85/2015)
- Parcelle 124 section 3 – 4 rue des Prés (DEC 87/2015)
- Parcelle 537/147 section 10 – 10 rue des Églantines (DEC 88/2015)

Il a attribué les lots du marché pour la réhabilitation de l'Espace Schuffenecker en cabinet médical selon le tableau ci-dessous (DEC 86/2015) :

Lots	Entreprise	Montant H.T. en €
01 Démolition/Gros œuvre/VRD	LUTRINGER SILLON	34 302,79
02 Menuiserie extérieure	HIRTH	3 859,00
03 Serrurerie	KREMBEL	6 161,59
04 Plâtrerie/Isolation/Faux-plafonds	MEYER ISOLATION	4 375,10
05 Electricité/VMC	OMNI ELEC	7 161,00
06 Chauffage/Sanitaire	CERT	4 154,00
07 Carrelage /Faïence	JP LUTTRINGER	3 558,46
08 Revêtements de sols	ALSASOLS	2 320,88
09 Menuiserie bois	MEISTER	7 032,50
10 Peinture	MAMBRE	3 858,65
	Total	76 783,97

Il a, également, déclaré sans suite les avis d'appel public à concurrence pour la maîtrise d'œuvre de l'école maternelle (DEC 89/2015) et du nettoyage des écoles (DEC 90/2015).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**Point 12 - Délégations extérieures**

SICTOM



M. KUNTZMANN signale que le 15 septembre aura lieu une réunion du bureau durant laquelle seront discutées les grandes orientations pour l'avenir. D'ici à l'an prochain, la fréquence du ramassage des ordures ménagères sera divisée par deux soit un passage du camion tous les quinze jours. D'autres pistes sont étudiées pour diminuer les charges.

### **Point 13 - Divers et Informations**

M. le Maire rappelle la date des élections régionales les 6 et 13 décembre prochains, ainsi que la permanence à tenir au bureau de vote. Il indique, également, que les inscriptions sur la liste électorale afin de participer à ce scrutin, sont possibles jusqu'au 30 septembre 2015.

M. KUNTZMANN demande ce qu'il advient de la fête des personnes âgées. M. le Maire répond qu'elle se déroulera le 20 décembre.

M. le Maire signale sa participation à la manifestation, à Colmar, du 19 septembre prochain à l'initiative de l'association des maires pour la défense des finances des collectivités territoriales. Il invite les conseillers à se joindre à lui.

Suite à la visite de l'Espace Schuffenecker, M. le Maire, indique que les opérations préalables à la réception se dérouleront le 17 septembre et la réception la semaine suivante. L'ASAME installera le matériel à compter du 28 septembre et l'ouverture du cabinet aura lieu le 5 octobre.

M. le Maire indique les deux manifestations du dimanche 13 septembre : les portes ouvertes organisées par les Sapeurs-pompiers et l'inauguration de la chapelle Sainte Anne.

M. le Maire signale que le camion des sapeurs-pompiers a été réparé et est de nouveau opérationnel. Il indique, également, que suite à la mise en suspension pour convenances personnelles de M. Marc ALTER, M. Thomas ROTH a été nommé Chef de corps par intérim du corps de première intervention de Sentheim.

M. EIGENMANN signale un véhicule régulièrement mal garé rue du Moulin.

Mme HERRMANN demande à quel date le marquage au sol sera effectué dans la Grand'rue. Mme FONTAINE précise que la couche de revêtement nécessite une période de séchage afin que la peinture du marquage adhère au sol. M. EIGENMANN indique que cette absence de marquage rend périlleuse la traversée de la Grand'rue par les piétons notamment le matin lors de la rentrée des classes.

Mme HERRMANN précise que lors d'une séance des « commissions réunies », il avait été envisagé de supprimer le passage piéton qui traverse l'îlot de l'entrée Est du village et demande ce qu'il en est. Après un tour de table au cours duquel les avis sont favorables à cette suppression du fait de l'absence de visibilité des véhicules pour les piétons qui sont au centre de l'îlot et de ces derniers pour les conducteurs de véhicules circulant dans la Grand'rue, M. le Maire répond qu'il étudiera cette suppression avec la municipalité.,

M. STOECKLIN rappelle la zone de dépôt des déchets verts est exclusivement réservée aux déchets verts. Il signale, également une recrudescence des déjections canines en particulier sur le chemin Saint Wendelin reliant les deux écoles.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 22h50.



**Tableau des signatures**  
**Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Senheim de la séance du 10 septembre 2015**

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Nomination du secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> réunion du 16 juin 2015
- 3°) Approbation du procès-verbal de la 2<sup>ème</sup> réunion du 16 juin 2015
- 4°) Forêt : droit de préemption (article L331-22)
- 5°) Achats parcelles départementales
- 6°) Document Unique : plan d'action
- 7°) Chasse : nomination garde-chasse
- 8°) Subventions
- 9°) Nettoyage des écoles
- 10°) Parc à daims
- 11°) Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT
- 12°) Délégations extérieures
- 13°) Divers et Informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint		
JAEG	Serge	2 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à M. STOECKLIN</b>	
HINGRE	Marie	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Procuration donnée à Mme FONTAINE</b>	
FONTAINE	Marie-Claude	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal	<b>Procuration donnée à M. SUTTER</b>	
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale		
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal		
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale	<b>Procuration donnée à M. HIRTH</b>	
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER-BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal		